

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 14
Présents 10
Votants 10

L'an deux mille onze, et le 17 janvier à 21 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 10/01/2011,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, Mme Michelle BENAZET.

Absents excusés : Mme Nadine DESCHAMPS, M. Georges COLLIN, M. Théodore HUPKA, Mme Danièle ROUSSEAU.

Absent : néant

A été élu secrétaire : Mme Dominique DUTERDE.

Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 20 décembre 2010, M. le Maire propose d'étudier les sujets suivants figurant à l'ordre du jour de la convocation :

I/ TARIFS 2011- LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

Salle H. de Balzac	Hors commune	Habitants de Saché	Associations locales
½ journée	220 €	160 €	
La journée	390 €	260 €	
Week-end	520 €	350 €	
Activités sportives			130 €/trimestre
Caution	250 €	250 €	
Foyer			
½ journée		15 €	

Le Conseil Municipal décide également d'attribuer gratuitement une fois par an la salle Honoré de Balzac à une association caritative.

II/ NON UTILISATION DU DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi le 8 décembre 2010 par une déclaration d'aliénation des parcelles cadastrées ZP 315 et 319, d'une superficie de 1169 m², situées rue de la Tillière, classées en zone Ub selon le P.L.U., pour une valeur de 68 000 € hors frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas utiliser son droit.

III/ TARIFS DIVERS MAINTENUS EN 2011

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2010 pour l'année 2011 :

- des concessions funéraires
- de la délivrance de photocopies et de l'envoi de fax,
- du droit d'occupation du domaine public communal,
- de la location de la sonorisation de la salle H. de Balzac,, ainsi que la caution,
- du prix du stère de bois coupé en 1 mètre.

IV/ NOUVEAUX TARIFS POUR 2011

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2011 suivants :

- garderie périscolaire : 2,20 € par enfant et par ½ journée,
- le dépôt de grumes sur le domaine communal à 200 € du 1^{er} jour jusqu'à 1 mois de stockage, puis renouvelable.

V/ SUBVENTIONS 2011

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil étudie les demandes reçues à ce jour, et décide d'apporter son soutien financier à :

- La Prévention Routière pour un montant de 100 €,
- L'association les Etoiles du Lys pour un montant de 10 € par enfant de Saché,
- Les Centres d'apprentissage ou Maisons familiale pour un montant de 40 € par enfant de Saché,
- L'association 1001 pattes de Villaines les Rochers pour un montant de 5 € par enfant de Saché et par jour de présence.
- Le Comité de jumelage avec CROSTON pour un montant de 0,30 € par habitant,

VI/ FRAIS DE RACCORDEMENT TELEPHONIQUE DES LOGEMENTS DU 1 RUE PRINCIPALE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les frais de raccordement au réseau téléphonique des logements du 1 rue Principale s'élèvent à 576,45 € T.T.C. selon le devis établi par ORANGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis et donne pouvoir à M. le Maire de le signer pour exécution.

VII DEVENIR DE LA PARCELLE COMMUNALE AV 251

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à l'aliénation de cette parcelle et pour cela charge M. le Maire de faire procéder à son changement de classification dans le P.L.U. de la zone 1AUL en zone Ub.